

L'EXPRESSO

VERRA QUI VIVRA ?

Vous avez suivi, en assemblée générale ou dans les *Expresso*, le récit de nos représentations pour obtenir le droit – réclamé dans des [résolutions d'Assemblée générale \(AG\) et de Commission des études \(CÉ\)](#) –, pour les profs qui enseignent à distance, d'exiger de leurs étudiant·e·s l'activation de leurs caméras. Puis, devant le refus de cette demande par le Collège, celui de nos démarches pour obtenir des explications claires et argumentées à ce refus. Devant le cul-de-sac que nous avons rencontré en CÉ, puis au Conseil d'administration (CA), nous avons résolu de poser la question directement à monsieur Olivier Simard, Directeur général du Collège. Monsieur Simard nous a fait parvenir, le 26 mars dernier, une lettre dans laquelle il soutient que « le Collège a présenté et expliqué les motifs de sa décision à plus d'une reprise au cours des derniers mois par le biais de communication de la direction des études envers le corps professoral », d'une présentation en CÉ ou d'une discussion en CA. Nous vous laissons le soin de juger si les communiqués de la Direction des études à ce sujet contenaient des explications satisfaisantes; du côté de l'exécutif, cependant, nous voulons souligner le fait que lors des rencontres de la CÉ ou du CA, les seules réponses que nous avons reçues ont consisté en des invocations du droit à la vie privée, sans plus de développement; le Collège, a-t-on entendu, ne peut souscrire à cette possibilité d'obligation, qui serait illégale. Personne ne s'est soucié, cependant, de nous expliquer en quoi (alors que plus d'une dizaine de cégeps avaient entérinée la possibilité d'obligation). Pas plus que de nous expliquer pourquoi il était légitime, alors, d'obliger l'activation des caméras pour les évaluations à distance. La Direction des études s'est même appuyée sur la [Déclaration commune sur l'ouverture des caméras](#) de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants, de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep, de la Fédération étudiante collégiale du Québec et de la Fédération des cégeps pour arguer que le Collège ne peut pas permettre l'obligation par les profs de l'activation des caméras des étudiant·e·s. Notre interprétation de cette déclaration est différente : pour nous, tant que le Collège met à la disposition des étudiant·e·s qui ne pourraient activer leurs caméras dans leurs domiciles des locaux et du matériel pour leur permettre de suivre leurs cours, il pourrait tout à fait autoriser les profs à forcer l'activation des caméras.

Devant l'absence d'explications sérieuses de la part du Collège, nous en sommes réduit·e·s aux conjectures pour expliquer la position de celui-ci. Clientélisme ? Incapacité d'accommoder les étudiant·e·s qui voudraient suivre leurs cours à distance à partir du Collège ? Mécompréhension profonde de la nature de la relation pédagogique, pierre d'assise de la réussite des étudiant·e·s ? Consignes venues d'« en-haut » ? Nous ne le savons pas.

Ce que nous savons, cependant, c'est que le refus du Collège a des conséquences extrêmement sérieuses sur beaucoup de personnes. Combien de profs ont eu l'occasion de constater que derrière les pastilles, il n'y avait personne à l'écoute durant les cours, mais essuyé par ailleurs une déferlante de demandes d'aide individuelles ? Combien d'étudiant·e·s, sachant que les profs ne pouvaient les forcer à se montrer, ont suivi leurs cours de leur lit, de leur voiture ou en faisant autre chose, annulant ainsi la première condition *sine qua non* de l'apprentissage, c'est-à-dire la *disposition* à apprendre ? Combien de profs, déjà épuisé·e·s par le surcroît de travail et la surcharge cognitive engendrés par l'enseignement à distance et en ligne, ont perdu ce qui leur aurait permis de trouver du sens à cet épuisement, le sens que nous cherchons toutes et tous : une relation pédagogique – donc *humaine* – avec nos étudiant·e·s ? Combien d'étudiant·e·s ont caché leur détresse psychologique derrière les photos souriantes de leurs pastilles, ce qui n'a pas permis à leurs profs de la déceler avant qu'elle prenne une telle ampleur qu'elle submerge actuellement l'équipe du Service d'aide à l'apprentissage ? Combien de profs ou d'étudiant·e·s ont eu à subir de la cyberintimidation, facilitée par le fait que les caméras pouvaient rester éteintes ?

Saviez-vous que l'une des conditions établies par le Collège pour la poursuite d'un cours après un acte de cyberintimidation grave a été... que les caméras des étudiant·e·s soient activées en tout temps ?

Il est extrêmement douloureux de constater que le Collège n'a pas tenu compte de toutes ces expériences éprouvantes et délétères, et qu'il s'est toujours refusé à souscrire aux résolutions de l'Assemblée générale et de la Commission des études. Si, à l'automne 2021, la situation sanitaire et les consignes de santé publique exigent toujours qu'une partie de l'enseignement se déroule en ligne, il faudra absolument que le Collège change du tout au tout sa position. S'il refuse de le faire, il devra avoir la décence de s'en expliquer de façon transparente et complète.

COUP D'ŒIL SUR... LA COMMISSION DES ÉTUDES

La dernière rencontre de la Commission des études (CÉ) s'est tenue le 14 avril dernier. En voici les points saillants :

Rôle et fonctionnement de la CÉ

Un sous-comité sera mis en place pour recommander à la CÉ des règles de fonctionnement qui – les professeur·e·s l'espèrent – permettront de reconstruire un espace où les préoccupations pédagogiques des profs pourront être formulées, accueillies, discutées et réellement prises en considération par le Collège.

Rentrée de l'automne 2021

Le Collège attend des directives en provenance du Ministère concernant la rentrée de l'automne prochain, notamment au sujet du calendrier scolaire, des incomplets permanents COVID et des assouplissements possibles à la PIEA. France Lamarche a informé les membres de la CÉ que le scénario actuellement envisagé par le Collège est un retour complet en présence.

Une CÉ extraordinaire est à prévoir pour faire le point sur la rentrée dès que les directives du gouvernement seront transmises au Collège.

Depuis la dernière CÉ, l'exécutif a pris connaissance de la lettre du sous-ministre, Bernard Matte, transmise au Collège le 23 avril dernier et fournissant certaines précisions concernant la rentrée de l'automne 2021. Nous sommes en attente d'une convocation.

Enseignement à distance

La [résolution de l'assemblée générale du 30 mars](#) a été déposée.

Un état de la situation sur l'enseignement à distance en Sciences humaines (réflexion, enjeux, écueils et pistes de solution) a été présenté.

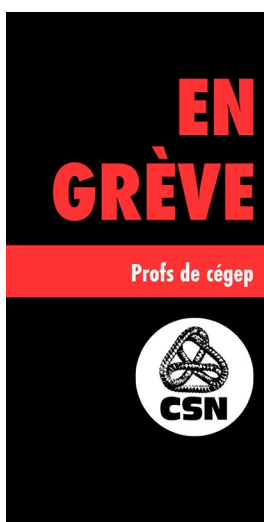
Cyberintimidation

Les membres de la CÉ ont été informé·e·s que plusieurs cas de cyberintimidation ont été vécus par des professeur·e·s depuis l'automne dernier. À la demande de plusieurs membres, madame France Lamarche s'est engagée à voir comment elle pourrait présenter un portrait de la situation à la CÉ tout en respectant la confidentialité nécessaire.

Nous avons soutenu que ces cas de cyberintimidation indiquent que le *Code de vie* et la *Nétiquette* ont leurs limites. Les membres de la Commission des études ont aussi été informé·e·s que dans au moins une situation de cyberintimidation, un des moyens mis en place par le Collège pour assurer le bon déroulement du cours jusqu'à la fin de la session est l'obligation pour l'ensemble des étudiant·e·s d'un groupe d'activer leurs caméras (le silence qui a suivi a été plus évocateur que n'importe quelle intervention aurait pu l'être !). Il a été mentionné que l'activation des caméras pourrait contribuer à la santé et à la sécurité au travail des professeur·e·s.

* *
*

Par manque de temps, quelques sujets n'ont pas été traités, notamment le refus de droit de vote lors de la CÉ du 3 février aux trois professeurs élues lors de l'assemblée générale du 29 janvier, sous prétexte que leurs nominations devaient préalablement être entérinées par le Conseil d'administration (CA). Nous n'avons toujours pas obtenu d'explications satisfaisantes à ce sujet.



Les professeur·e·s du Collège Montmorency ont exprimé leur rapport de force les 11, 12 et 13 mai derniers. Cette grève a relancé les discussions à la table de négociation. Ce sont près de 280 professeur·e·s qui se sont présenté·e·s le mardi, 335 le mercredi et 95 le jeudi.

DATES IMPORTANTES À VENIR

Assemblées générales (AG) : 8 juin

CÉ : 26 mai

CRT : 27 mai

Congrès de la FNEEQ : 1^{er} au 4 juin



**On a parlé
de nous...**

Courrier de Laval